



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N° 18 du 15 janvier 2004

## Spécial Comptes Rendus

### Sommaire

*Conseil syndical national du SNTRS-CGT*

*du 11 décembre 2003 (suite)*

Rapport sur la situation dans la recherche  
Par Daniel STEINMETZ

page 2

**Le CSN a élu, à l'unanimité trois nouveaux membres de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT :**

Jean-Pierre BAZIN de l'INSERM

André DONZEL d'Aix en Provence

Annie GUTNIC d'Orsay

**Il a élu à l'unanimité une nouvelle trésorière du syndicat :**

Annie GUTNIC

# La recherche publique en danger

Rapport de Daniel SEINMETZ

Sous les effets conjoints d'une décennie de stagnation des crédits, suivie depuis 2002 de près de 3 ans de coups de boutons budgétaires, la recherche publique française voit sa place remise en cause dans l'ensemble de la société. Au delà des attaques budgétaires, c'est un ensemble de mesure d'inspiration néolibérales qui d'abord progressivement, mais maintenant très brutalement restructurent en profondeur à la fois nos objectifs professionnels et nos statuts.

Il faut profiter de ce CSN, pour approfondir collectivement notre réflexion, l'enrichir de nos multiples expériences pour mieux analyser les évolutions et dégager ensemble des objectifs de luttés qui seront repris par l'ensemble de nos collègues et au delà. D'abord, il faut éviter de se tromper dans l'analyse, ce qui est visé ce n'est ni la fin du rôle de l'Etat dans la recherche, ni l'abandon de l'ensemble des missions de la recherche publique au profit des entreprises du secteur privé, même si parfois des mesures ponctuelles peuvent en donner l'impression. Il s'agit tout au contraire de conforter le rôle du pouvoir politique dans l'appareil d'Etat au sens large (nation, régions, Europe) pour mettre la recherche au service strict des intérêts du MEDEF. Le capitalisme est peut être une jungle, mais une jungle organisée dans laquelle l'état a son rôle à tenir [les collectivités territoriales et l'Europe étant une autre partie de l'appareil d'état]. L'Etat régule la concurrence et établit les normes qui sont là pour codifier les rapports avec les consommateurs et les rapports entre firmes (*ainsi, récemment, l'industrie chimique a exprimé le besoin d'études toxicologiques publiques sur les nano matériaux, seule manière de pouvoir faire accepter ces matériaux nouveaux par les consommateurs, ils peuvent réaliser ces études mais savent bien qu'il faudra la caution du CNRS ou de l'INSERM pour les crédibiliser*). Il intervient pour financer massivement les recherches fondamentales dont ont besoin les lobbies les plus puissants (*ce ne sont pas des entreprises privées qui ont lancé ITER- projet d'électricité par fusion nucléaire-, mais bien un accord international d'Etats souverains*), et il restructure les statuts des personnels et des organismes de recherche pour mieux répondre à des demandes qui sont aujourd'hui très formalisées. Ainsi, pour ce qui concerne le statut des personnels, le projet n'est pas différent du projet de rapports entreprise salariés défendus par le MEDEF et le ministre Fillon : individualisation, flexibilisation, précarisation.

Ce n'est pas moins d'Etat (c'est-à-dire moins de règles et financements publics), mais une évolution en France de la forme de l'Etat, avec un transfert de l'Etat national vers les régions et l'Europe, qui de plus en plus subventionnent et réglementent, c'est une forme d'Etat où les citoyens et pour ce qui nous concerne les travailleurs de la recherche sont écartés des centres de décisions par une volonté politique organisée, qui relaye la volonté politique organisée du patronat.

## D'où venons nous, où sommes nous, où allons nous :

### D'où venons nous,

Très schématiquement, depuis les années 60 la recherche publique française a été structurée autour de 2 objectifs :

- faire avancer les connaissances fondamentales, c'était le rôle dévolu aux universités et aux EPST
- contribuer à une politique industrielle nationale, c'était le rôle des EPIC (CNES, CEA, etc.) et des centres de recherche des grandes sociétés nationales, CNET, EDF-GDF, ainsi que ceux

entreprises nationalisées. Après 1981, la Loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOP) reprenait même l'objectif de développer des filières industrielles assises sur un continuum allant de la recherche publique à l'activité productive.

C'est cette conception qui éclate en France, principalement sous l'effet des privatisations massives de la dernière décennie qui ont cassé les centres de recherche industriels, de ceux liées aux mécanismes de financiarisation de l'économie mondiale et de ceux conséquents des choix politiques en matière de budget national.

### Ou sommes nous ?

La situation française est d'abord marquée par une différence significative avec les principaux pays développés. Alors que chez nos alliés-concurrents, depuis 5 ans, l'effort de recherche augmente presque partout de façon très significative, il baisse chez nous. Ainsi en 2001, le ratio DIRD/PIB (Dépense Intérieure de recherche et de Développement/produit intérieur brut) vaut 2,2% en France (cet indicateur a régressé dans les 6 derniers années), à comparer avec les USA 2,69% , le Japon 2,98%, l'Allemagne 2,52%.

Cette baisse relative de l'effort est principalement due à la baisse en francs constant de l'effort de financement public dans les dix dernières années avec comme principale origine la baisse des commandes publiques aux entreprises (due notamment à la baisse de l'effort de R. et D. militaire) et bien entendu la stagnation des budgets des EPST.

Ces dernières années, les réalités économiques, et les choix politiques en matière de financement divergent de plus en plus entre les USA, suivis également par la Grande Bretagne et l'Allemagne, et ceux de la France. Avec une population 4,6 fois supérieure, les USA consacrent 11 fois que nous à la recherche. Alors que nous bridons nos financements publics, ils ont pris la décision de les doubler en 5 ans :

Ainsi, en 2002-2003, le budget de recherche fédéral des USA augmente de + 13,8% et se monte à 117G\$. Si aux USA, la recherche militaire est privilégiée avec 63G\$, en hausse de +17%, la recherche de base (Basic Research) a aussi augmenté de +9,2% . En terme de contribution fiscale : chaque année, chaque américain paye 416 \$ d'impôt qui contribuent aux 117G\$ du budget fédéral, et chaque français 231 € pour constituer les 13,4 G€ qui sont la part financée par l'Etat dans la DNRT (Dépense Nationale de Recherche et de Technologie).

Alors que nous sommes corseté par le pacte de stabilité, , les USA continuent à accroître leur domination, en s'appuyant sur un déficit public massif.

**Qu'est ce qui a changé en 20 ans.** Le discours majoritaire, qui va de l'OCDE à la Communauté Européenne en passant par nos élites peu républicaines parle maintenant d'économie de la connaissance. Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive a monde, c'est l'objectif du sommet de Lisbonne.

Y a t-il une économie de la connaissance. Oui, c'est incontestable. En 1929 dans l'économie américaine le stock de capital se répartissait entre 6000 G\$ de capital tangible (machines, ressources naturelles) et 3200 G\$ de capital intangible (éducation, santé, recherche). En 1990, on compte 28500 G\$ de capital tangible et 32000 G\$ de capital intangible. Cette évolution de la structure du capital a été prise en compte dans les modélisations économiques néolibérales : la dynamique du système économique

résulte de l'activité créatrice - les innovations -, en même temps qu'ils introduisent de nouveaux produits et procédés, les innovateurs d'aujourd'hui détruisent les rentes de monopole des innovateurs d'hier, qu'ils chassent du marché.

Ainsi, selon l'OCDE, en 1997 35% de la valeur ajoutée des entreprises provenait des secteurs fondés sur le savoir. Il existe de nombreuses autres corrélations établissant le lien entre recherche et croissance. Mais faut-il accepter pour autant que tout l'effort de recherche se réduise à la compétitivité et l'innovation moteur de la croissance économique, au détriment de l'avancée des connaissances et des besoins des populations. Non. C'est pourtant la réponse apportée en ce moment par de nombreux experts (ou pseudo experts)

### Où va-t-on ? Ou plutôt où veut-on nous faire aller ?

Force est de constater que la multiplicité des avis de tous bords pour restructurer la recherche française. On compte au minimum 8 rapports qui font actuellement l'objet d'une synthèse globale de la part de l'ANRT dans le cadre de son opération FUTURIS commandée et financée par le gouvernement. Rapports Guillaume, Majoie, Cohen-Le Déaut, Destot, Charzat, Cour des comptes, Pompidou, OCDE, auquel s'ajoute la saisine récente du Conseil Economique et Social.

L'effort fait actuellement par l'ANRT (400 experts mobilisés en 2003 ; 4000 personnes pour valider ce travail) est à la mesure des attentes que l'on peut supposer être celles du gouvernement : en finir avec le système de recherche français.

Un petit rappel des conclusions de certains de ces rapports dont l'ANRT veut faire la synthèse :

« **Guillaume** » commence à dater, il est à la base de la loi sur l'innovation.

« **Majoie** » (recherche et innovation) : améliorer la gouvernance du système de recherche et d'innovation, redéployer les emplois conformément aux priorités, responsabiliser les acteurs, lancer des programmes de technologie duale en liaison avec la défense.

« **Destot** » (Innovation en France, assemblée nationale), orienter l'effort en faveur de l'innovation, réorienter les aides européennes vers les zones d'innovation et non plus vers les territoires défavorisés.

« **Charzat** » (attractivité territoriale) réactiver la politique recherche du ministère de la défense.

« **Pompidou** » (Pluridisciplinarité) une certaine dérégulation et l'amélioration de la productivité sont nécessaires, mieux faire interagir recherche avec l'économie, décloisonner la recherche française au sein de l'union.

« **Marini** » (Commission des finances) améliorer le pilotage de la recherche, synergie recherche civile et militaire.

« **OCDE** » (1999, politiques structurelles) le système de recherche publique français conserve ses handicaps traditionnels, mal adapté aux secteurs les plus concurrentiels, évaluer rationaliser le dispositif de soutien à la recherche et l'innovation, lier le financement à la capacité à répondre à la demande, clarifier le rôle du public et du privé dans la recherche finalisée

Pour schématiser les débats qui ont eu lieu au Conseil économique et Social l'automne dernier autour de la saisine de Raffarin sur l'organisation de la recherche publique, on peut

donner quelques idées clés :

- il n'y a plus lieu de définir une politique industrielle nationale, voire européenne
- il faut cependant procéder à l'analyse prospective des besoins et faire des choix dans les secteurs où tout n'est pas encore perdu
- l'effort public (état et collectivités) doit créer de l'attractivité territoriale : placer dans un même lieu enseignement supérieur, recherche fondamentale, recherche appliquée pour attirer les investissements,
- il n'y a pas lieu d'augmenter le financement à la recherche fondamentale, même si l'idée a été ajoutée par la CGT dans le rapport final
- par contre, les entreprises doivent passer de 1.2% à 2% du PIB
- mais elles ne le pourront pas, il faut donc que l'état les finance
- développer le couple recherche civile recherche militaire
- développer les financements sur appel d'offre
- donner de l'autonomie aux labos, au besoin en transformant les EPST en EPIC
- renforcer l'évaluation, y faire participer étrangers et industriels, renforcer les liens avec les entreprises
- moins d'universités et mieux cibler celles-ci
- carrières flexibles, des salaires individualisés (prime 25%)
- enfin ajouté par la CGT un plan pluriannuel de l'emploi, inscription de la thèse dans les conventions collectives, meilleure reconnaissance de l'ancienneté dans le privé lors de l'embauche dans la fonction publique

Malgré quelques amendements, ce texte reste inacceptable. La CGT a voté contre en séance plénière du CES. Il reflète cependant l'état général de ce par où on veut nous faire passer.

### Alors quelles réponses syndicales ?

Si les réponses doivent être apportées à la suite d'une réflexion collective, on peut déjà dire qu'il faudra plus que jamais défendre la recherche publique, les statuts, les salaires etc. C'est une évidence, mais il faudra convaincre au delà de notre cercle habituel.

Il faudra aussi être très attentif à toutes les évolutions en cours. Comment organisera-t-on l'action syndicale dans des environnements nouveaux, comme ces espaces où la mixité privé-public deviendra la règle. Soyons attentif à la mise en place de MINATEC à Grenoble ou à la cité des biotechnologies à Toulouse. Il faudra mieux élaborer les revendications dans la CGT, lier nos interventions avec celles des syndicats d'entreprises et l'UGICT.

Nous devons aussi rapidement définir les positions du syndicat :

- comment organiser une recherche appliquée (modèle des Fraunhofer allemands ?)
- une coordination européenne, comment ? pourquoi ?

*\* Lancé à l'initiative du CEA-Leti Grenoble et de l'INP Grenoble, Minatec a pour ambition de devenir le Pôle d'Innovation et d'expertise majeur en Europe pour les micro et nanotechnologies. MINATEC va rassembler 3 500 personnes sur le polygone scientifique de Grenoble. MINATEC associera l'université, le CNRS, des Start-ups, des labos de grandes entreprises*